COMITÉ EXÉCUTIF

Date : le 19 juin à 8 heures

Lieu : Hôtel Quality Suites, Québec

Présences : Paul LEGAULT
Pierre GAGNÉ
Sylvain MILETTE
Hugues GAGNON
Alain GUAY

Ordre du jour :

1- Ouverture par le président provincial

2- Appel des officiers

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

4- Lecture et adoption du procès-verbal du 7 février 2012

5- Lecture et adoption du procès-verbal du 27 mars 2012

6- Rapport des officiers

7- Jours cumulés par les permanents

8- Varia :

- Assurances - TPR (Hugues Gagnon)

9- Date du prochain exécutif

10- Ajournement

08 h 10 - Ouverture par le président provincial Paul Legault

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre la rencontre.

Item 2- Appel des officiers

Tous les officiers sont présents.

Item 3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour

Proposition no E-1101

Proposeur : Alain Guay
Secondeur : Hugues Gagnon

Je propose l'adoption de l'ordre du jour en conservant le « Varia » ouvert tout au long de l'assemblée.

Vote sur la proposition : Unanime

Item 4 - Adoption du procès-verbal de l'exécutif du 7 février 2012

Le procès-verbal a été transmis aux officiers préalablement et est déposé par le secrétaire général pour adoption.

Proposition no E-1102

Proposeur : Hugues Gagnon
Secondeur : Sylvain Milette.

Je propose l'adoption du procès-verbal de l'exécutif du 7 février 2012, sans modification.

Vote sur la proposition : Unanime

Item 4 - Adoption du procès-verbal de l'exécutif du 27 mars 2012

Le procès-verbal a été transmis aux officiers préalablement et est déposé par le secrétaire général pour adoption.

Proposition no E-1103

Proposeur : Sylvain Milette
Secondeur : Alain Guay

Je propose l'adoption du procès-verbal de l'exécutif du 27 mars 2012, sans modification.

Vote sur la proposition : Unanime

Item 5 - Rapport des officiers

Rapport du président provincial Paul Legault

Le président dépose et commente son rapport du 28 mars au 19 mai 2012. Il procède au dépôt de la nouvelle directive concernant la classification des agents de protection de la faune (300), du 29 mai 2012 et qui doit entrer en vigueur le 18 juin 2012. Il apporte des précisions à l'effet que les listes de déclaration d'aptitudes actuellement en vigueur seront abolies au moment de l'entrée en vigueur de la directive. Ainsi, l'employeur tentera de faire en sorte d'attribuer le maximum de postes permanents d'ici cette date. Pour ceux qui seront encore saisonniers à ce moment-là, ils devront se reclasser à un concours prévu prochainement.

Le président présente le projet «Aide-mémoire sur incident/accident critique». L'employeur s'était engagé à la mise en place de cette mesure suite à un événement impliquant des agents du bureau de St-Jean ayant impliqué des blessures corporelles. Une copie est remise au vice-président Alain Guay (coordonnateur en SST) afin qu'il en prenne connaissance. L'employeur procédera sous peu à la présentation pour l'ensemble des agents.

Dans le dossier de l'équité salariale, une rencontre finale du grand comité est prévue pour le 12 juillet prochain.

Le président sera absent les semaines du 30 juillet et du 13 août.

Rapport du vice-président Hugues Gagnon

Le vice-président dépose et commente son rapport couvrant la période du 2 avril au 19 juin. Il fait le point sur les modalités de fonctionnement des différents comités de relations de travail régionaux qui sont différents d'une région à l'autre. Une discussion sur le sujet est entamée et les officiers concluent que, considérant que certaine régions fonctionnent très bien ainsi, il faudrait éviter d'imposer des règles uniformes et contraignantes pour l'ensemble. Il est conclu que l'uniformité nécessaire de certaines règles de fonctionnement ne devrait se restreindre qu'à 3 ou 4 points majeurs. Le vice-président va tout de même souligner certaines problématiques lors du comité paritaire.

Rapport du vice-président Alain Guay

Le vice-président dépose et commente son rapport couvrant la période du 3 avril au 19 juin 2012. Il apporte des précisions concernant l'évolution de différents dossiers en regard de la SST. Il précise qu'il est en attente d'une décision concernant les « Épipens ».

Rapport du directeur aux griefs Sylvain Milette

Le directeur aux griefs dépose et commente son rapport. Il apporte quelques précisions sur divers éléments de son rapport qui sont très explicites.

Rapport du secrétaire général Pierre Gagné

Depuis le dernier exécutif, le secrétaire général a travaillé au bureau du syndicat du 2 au 5 avril, du 16 au 18 avril, du 14 au 17 mai et du 4 au 7 juin et en conseil syndical à Québec les 20 et 21 avril.

Le secrétaire général présente et dépose les états financiers au 31 mai 2012.

Proposition no E-1104

Proposeur : Pierre Gagné
Secondeur : Hugues Gagnon

Je propose l'adoption des états financiers au 31 mai 2012, tels que présentés.

Vote sur la proposition : Unanime

Conseil syndical et Gala 30e anniversaire : Le secrétaire général fait états des coûts déboursés pour le conseil syndical et le Gala soulignant le 30e anniversaire.

Les dépenses à s'élèvent 57 928,51 $, tandis que les revenus totalisent 17 082,20 $. Les dépenses attribuables au conseil syndical comme tel s'élèvent à 22 300,15 $ incluant les salaires et les JRG, ceci est peu dispendieux comparativement aux conseils habituels moyens qui sont de l'ordre d'environ 30 000,00 $.

En ce qui a trait aux dépenses attribuables au banquet et articles promotionnels, les débours s'élèvent à 35 628,36 $. Cette somme qui peut sembler élevée à première vue, est particulièrement attribuable à l'achat des sacs à l'intention de nos membres (22 703,94 $), sans quoi le Gala nous aurait coûté 12 924,42 $ alors que nous avions réussi à obtenir un financement de 17 082,20 $. On peut donc conclure que le financement a contribué à défrayer une partie du coût des sacs, soit environ 4 000,00 $.

En conséquence, compte tenu du niveau élevé de satisfaction des délégués, de leurs conjointes et des autres participants au Gala, cette initiative fut un succès sans contredit. Le secrétaire général remercie chacun des membres de l'exécutif pour leur implication, et particulièrement notre président pour sa stratégie de financement, sans quoi cet événement n'aurait pu se tenir. Le secrétaire général dépose un bilan détaillé des frais encourus.

SST - Défense : En ce qui a trait aux dossiers SST, le secrétaire général souligne que quatre dossiers sont actuellement en cours. Le premier, soit celui du bureau de Drummondville, une entente hors cour serait sur le point de se conclure entre notre procureure et celui de l'employeur. Il s'agit d'une excellente nouvelle compte tenu qu'il s'agit d'une audition prévue pour le 26 juin afin de statuer sur quatre appels de décisions. Si l'entente se réalise comme prévue, notre membre sera avantagé et le syndicat économisera des frais considérables.

Dans le dossier de Val-d'Or, l'employeur qui, dans un premier temps, devait se désister, est revenu à la charge en disant qu'il contesterait le fait que la lésion origine d'un accident de travail, suite à une information transmise par le gestionnaire. À cet effet, nous ne voyons pas en quoi cela viendrait diminuer nos chances d'avoir gain de cause. Dans ce même dossier, nous sommes en appel sur une seconde réclamation en récidive – aggravation, ce que la CSST conteste.

Dans le dossier de St-Jean-sur-Richelieu, l'audition en CLP est prévue pour le 20 septembre prochain. Notre procureure estime avoir de bonnes chances d'obtenir gain de cause.

Un nouveau dossier provenant de la région du Bas-St-Laurent nous a été récemment soumis. Il s'agit d'un accident de VTT ayant entraîné des fractures sévères au niveau de la colonne cervicale. La lésion principale de triple fracture fut reconnue, tandis que les dommages collatéraux, entorse au niveau de l'épaule, sont contestés. Tout comme dans le dossier précédent (St-Jean), lors de traumatismes importants, la CSST ne semble vouloir s'en tenir qu'à la principale lésion. En conséquence, compte tenu du préjudice subi par notre membre, et étant donné que cette situation ne répond pas aux critères d'acceptabilité pour la prise en charge du dossier par le syndicat, une proposition est soumise aux membres de l'exécutif.

Proposition no E-1105

Proposeur : Pierre Gagné
Secondeur : Hugues Gagnon

Je propose que le syndicat intervienne en défense dans le dossier R-138025689-001 en accordant au membre l'assistance d'un procureur.

Vote sur la proposition : Unanime

Plainte à la Commission des relations de travail : Dans ce dossier, il s'agit d'une plainte déposée à la Commission des relations de travail contre le syndicat, en vertu de l'article 47-2 du Code du travail. Cette plainte origine du désistement du syndicat, proposition no E-1092 adoptée à l'unanimité par l'exécutif du 7 février 2012, dans le grief no 59495 sur le congédiement de madame Sabrina Robitaille du bureau de Val-d'Or. Le rapport d'enquête rédigé tout au long des procédures démontre que le syndicat a pleinement assumé son devoir de représentation dans cette affaire. Nous attendons la convocation de la Commission, et les documents pertinents ont été acheminés à nos procureurs.

> ***47.2.*** *Une association accréditée ne doit pas agir de mauvaise foi ou de manière arbitraire ou discriminatoire, ni faire preuve de négligence grave à l'endroit des salariés compris dans une unité de négociation qu'elle représente, peu importe qu'ils soient ses membres ou non.*

Modifications de la constitution : Le secrétaire général informe les officiers qu'il va procéder sous peu à la modification des textes de la constitution sur le site Web. Ces modifications concernent le nom du syndicat ainsi que les nouvelles dispositions relatives aux saisonniers, conformément aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. En ce qui concerne le changement de nom, le secrétaire général, suite aux consultations auprès du comptable, des procureurs et de l'institution

financière, informe les officiers que les dispositions législatives ne prescrivent aucun délai d'inscription d'une telle modification. En conséquence, compte tenu du changement d'adresse à venir, le changement de nom se fera au même moment, soit en septembre.

Déontologie policière : Le secrétaire général informe les officiers que quatre plaintes en déontologie ont été portées à son attention. L'une d'elles, impliquant trois agents de la région du Saguenay-Lac St-Jean, est présentement sous enquête par le commissaire et devrait être soumise au comité pour audition prochainement. Nous sommes présentement à contester l'impartialité du procureur fourni par l'employeur dans ce dossier.

Une deuxième impliquant deux agents de la région du Bas-St-Laurent est encore sous étude. Nous ne savons pas si celle-ci sera rejetée, envoyée en conciliation, ou mise sous enquête.

La troisième, impliquant deux agents de la région de Chaudière-Appalaches été soumise pour conciliation et l'audition doit se tenir le 21 juin prochain. Pour celle-ci, il semble que les reproches formulés découlent d'actions posées par les agents à la demande du procureur de la couronne dans un dossier d'infraction. Ce dossier pourrait être déterminant afin d'appuyer nos revendications en matière de représentation par un avocat indépendant.

La quatrième implique trois agents de la région de Lanaudière et doit être entendue au cours d'une séance de conciliation dans les prochaines semaines.

Site Web : Le secrétaire général informe les officiers de son insatisfaction relativement à la convivialité du site Web. Il organisera une rencontre avec madame Alice Gauthier afin de lui faire part de son insatisfaction et lui présenter ses doléances. Il interroge les officiers sur leur niveau de satisfaction et sur les modifications souhaitables.

Rénovations nouveau bureau : Le secrétaire général présente un état de situation sur l'avancement des travaux de rénovation ainsi que sur les coûts afférents. Il présente différents documents à titre informatif :

a) Offre de service (page 7 de 11)
b) Plan et croquis de coloration des bureaux (déposé)
c) Croquis maquette du meuble pour le photocopieur
d) Coûts papier peint et toiles
e) Estimé coûts meuble photocopieur et panneaux de bois à la réception
f) Coûts pour travaux supplémentaires au contracteur

Le secrétaire général informe les officiers que le montant total des coûts prévus s'élève à 25 941,60 $. Toutefois, il y aura possibilité d'économiser quelques milliers de dollars en obtenant d'autres soumissions, comme pour le meuble pour le photocopieur, entre autres. Il faudra aussi ajouter le coût du déménagement comme tel et les autres frais afférents.

La réalisation et le paiement d'une partie des projets sera fait en septembre. Le placement progressif de trois ans arrive à échéance à cette date, ce qui nous permettra d'assumer les coûts. Il faut aussi prévoir que nous avons deux dossiers dont les auditions en arbitrage sont prévues pour la fin de l'automne.

Item 6– Jours cumulés par les officiers

Paul Legault	-	4
Pierre Gagné	-	0
Sylvain Milette	-	0

Item 7– Varia :

A) **Assurances - TPR** : Le vice-président Hugues Gagnon fait état de diverses problématiques vécues par les agents TPR de la région du Bas-St-Laurent. Suite aux explications, le ou les membres concernés devront s'adresser directement aux Assurances Desjardins afin de faire corriger la situation.

Item 8– Date du prochain exécutif

La prochaine rencontre de l'exécutif devrait se tenir en octobre prochain et le secrétaire général en avisera les officiers dans les délais prescrits.

11 h 50 - Levée de l'assemblée.

Pierre Gagné
Secrétaire général

Adopté par l'assemblée générale du comité exécutif le 4 OCTOBRE 2012

et contresigné par le président provincial _____ ou son

remplaçant ce même jour.

Rapport du président provincial

Je tiens à débuter mon rapport par un bref retour sur le conseil syndical et le Gala du 30e du SAPFQ. Les attentes vis-à-vis le Gala du 30e étaient très élevées et nous avons été à la hauteur. Le résultat du sondage auprès des délégués le confirme. Même chose du côté de nos invités qui ont été impressionnés par la qualité de l'organisation. Certaines personnes croyaient que nous avions engagé une firme spécialisée pour l'organisation de ce Gala. Lorsque je leur ai dit que nous avions nous-mêmes planifié et organisé le tout, ils ont été encore plus impressionnés.

Je tiens à remercier tout le monde pour leur implication personnelle et leur discipline tout au long de cette soirée.

28, 29, 30 mars	Montréal, administration. Travail sur le conseil et le gala. Retour d'appels et courriels aux membres. Travail dans différents dossiers.
31 mars et 1er avril	Sherbrooke, souper tournoi de hockey et remise de trophée aux gagnants des finales le 1er avril.
2 avril	CÉGEP Lévis-Lauzon à Lévis. Entrevue pour documentation sur UQROP (union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie) pour cet organisme qui supporte les agents de protection de la faune dans leur travail en soignant des oiseaux de proie blessés, ramassé par les agents.
3 avril	Inauguration de l'exposition permanente de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs à St-Augustin avec le Sous-ministre et Guy Nadeau. Rencontre avec Marie-Hélène Perron de l'Hôtel Québec pour le gala et rencontre des instructeurs à Duchesnay.
4 et 5 avril	Travail sur le conseil et le gala du 30e. Administration, retour d'appels et de courriels des membres, travail dans différents dossiers.
10 et 11 avril	Travail à Montréal, retour d'appels et de courriels aux membres, administration. **Québec,** comité assurances, dîner à l'hôtel Québec avec Mme Marie-Hélène Perron pour le gala 30e. Rencontre avec Alain Moore pour le gala.
12, 13, 16 17 et 18 avril	Travail à Montréal, administration, retour d'appels et courriels aux membres. Travail dans dossiers.
19, 20, 21 22 avril	Transport vers Québec. Conseil syndical et Gala à Québec. Retour à Montebello.
23 et 24 avril	Travail à Montréal, administration, retour d'appels et courriels aux membres. Travail dans dossiers.
25 avril	Papineauville à Québec, aller porter les sacs du 30e aux agents du SER, 880 Chemin Ste-Foy et Duchesnay. Rencontre des recrues de la

	cohorte à Duchesnay. Après la rencontre, j'ai laissé Gilles Leclerc du FondAction CSN avec les recrues. Avisez les recrues que la classification risque d'avoir un impact sur leur carrière en les obligeant à se requalifier sur un concours pour avoir un poste permanent.
26, 27, 30 avril	Travail à Montréal, retour d'appels et de courriels aux membres, administration. Travail dans les dossiers. Reçu téléphone de l'école forestière de La Tuque sur leur inquiétude sur leur implication et le cours avec la nouvelle classification à venir.
1er, 2 et 3 mai	Montréal, retour d'appels et courriels aux membres, administration et travail dans différents dossiers.
7 mai	Comité assurance à Québec au STPQ, pris connaissance du cahier de charge avec inclusion d'une demande pour que la maison « La Vigile » soit reconnue au niveau de l'assureur.
8 et 9 mai	Montréal en avant-midi. Travail dans les dossiers, retour d'appels aux membres et courriels, administration. En soirée, Québec pour le gala 30e du SAPSCQ.
10, 11, 14 15, 16, 17 22, 23, 24 28, 29 et 30 mai	Montréal, retour d'appels et courriels aux membres, administration. Le 17 mai, dîner avec Guy Nadeau et Pierre Gagné. Le 24 mai en soirée, rencontre avec Dominique Leroux pour grief. Rencontre du 17 avec Guy Nadeau et Pierre Gagné, discussion sur la nouvelle classification et nomination des saisonniers sur des postes TPR avec la tenue d'un nouveau concours de recrutement.
4, 5, 6 et 7 juin	Montréal, administration, répondre aux membres par téléphone ou par courriel. Signer les contrats avec les nouveaux arbitres. Travail dans différents dossiers.
8 juin	Travail à la maison à Montebello.
9 et 10 juin	Congrès et banquet de clôture de l'association des policiers provinciaux à St-Sauveur.
11, 12, 13 et 14 juin	Montréal, administration, répondre aux membres, courriel. Pris connaissance de la nouvelle classification. Travail dans différents dossiers.
18 et 19 juin	Québec, préparation du comité paritaire, exécutif et comité paritaire.

Paul Legault

Conseil du trésor
Québec 74074

C.T. : 211486

DATE : 29 MAI 2012

CONCERNANT la directive concernant la classification des agents de conservation de la faune (300)

---ooo0ooo---

LE CONSEIL DU TRÉSOR DÉCIDE :

1. D'adopter la directive ci-jointe concernant la classification des agents de protection de la faune (300), en remplacement de la directive concernant la classification des agents de conservation de la faune (300) adoptée par sa décision du 13 novembre 1990 (C.T. 175357);

2. De fixer au 18 juin 2012 la date d'entrée en vigueur de cette directive.

La greffière du Conseil du trésor,

MARIE-CLAUDE RIOUX

Réf. : R. P. G. 4 2 2 3

LES AGENTS DE PROTECTION DE LA FAUNE (300)

SECTION I - CORPS ET CLASSES D'EMPLOIS

1. Les agents de protection de la faune forment un corps d'emplois dans la fonction publique.

2. Ce corps d'emplois comprend deux classes, la classe d'agent de protection de la faune et la classe d'agent principal de protection de la faune.

SECTION II - ATTRIBUTIONS

3. Les attributions principales et habituelles des agents de protection de la faune consistent à exercer les pouvoirs qui découlent de leur statut d'agent de la paix, notamment les pouvoirs d'inspection, de saisie, de perquisition et d'arrestation en vue d'assurer l'observance de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ainsi que des autres lois et règlements afférents à la conservation d'espèces animales et végétales, la protection d'habitats et de l'environnement.

4. La classe d'agent de protection de la faune comprend les employés dont les attributions principales et habituelles consistent à exercer, en application de l'article 3, les attributions prévues aux alinéas suivants :

   L'agent de protection de la faune effectue des patrouilles et des surveillances et procède à des inspections afin de s'assurer du respect des lois et règlements ou des obligations établies par des autorisations, des permis, des certificats, des ordonnances ou autres documents. À cette fin, il peut avoir, notamment, à intercepter les contrevenants; à émettre des constats d'infraction et effectuer les saisies requises et à rédiger des rapports d'infraction, de saisie et d'événement, selon le cas. L'agent de protection de la faune mène des enquêtes à la suite d'un signalement, d'une dénonciation, d'une assignation à un mandat d'enquête, ou à la suite d'analyse de documents où l'agent décèle une ou des irrégularités. Dans ce cadre, il doit recueillir et analyser les renseignements pertinents à une plainte ou à une infraction, procéder à l'identification des personnes impliquées, des témoins et des contrevenants en utilisant les outils ou les méthodes appropriés tels que les banques de données, la photographie, la prise d'empreintes, la filature, les réseaux d'informateurs, l'interrogatoire de témoins et de suspects. Il rédige les rapports d'enquête et peut être appelé à comparaître devant les tribunaux afin de relater les faits constatés.

   L'agent de protection de la faune œuvre au contrôle des prédateurs en effectuant la capture, l'immobilisation, l'abattage et le déplacement de gros gibiers mettant en péril la sécurité du public ou de biens. Il recueille des spécimens en application des protocoles de prévention des maladies transmissibles et collabore avec des spécialistes de la conservation et de la protection d'espèces animales, végétales, d'habitats et de l'environnement. De plus, il voit à l'achat et à l'entretien du matériel, de l'équipement et des lieux mis à sa disposition.

   En matière d'activités de communication, de sensibilisation et d'éducation, l'agent de protection de la faune peut, notamment, être appelé à renseigner le public lors d'événements promotionnels, faire de la sensibilisation dans les écoles et diffuser des programmes éducatifs nécessaires à l'obtention des certificats de chasseur et de piégeur. Il peut également agir comme moniteur lors d'une formation régionale sur une des spécialités de la conservation et de la protection des espèces animales et végétales, sur la protection de l'environnement ou sur toute autre matière liée à son emploi. Il collabore à l'embauche, à la formation et à la supervision des activités des assistants à la protection de la faune, des gardiens de territoire et des délégataires ou mandataires à l'enregistrement de la faune (réserves fauniques, zecs, pourvoiries, etc.). Il peut également être appelé à initier au travail les nouveaux agents de protection de la faune.

   L'agent de protection de la faune peut aussi être appelé à collaborer avec différents corps

5. La classe d'agent principal de protection de la faune comprend les employés dont les attributions principales et habituelles consistent à exercer, en application de l'article 3, les attributions d'agent de protection de la faune chef d'équipe. À cette fin, il coordonne les activités d'une équipe d'agents de protection de la faune; il répartit le travail entre les membres de son équipe; il vérifie l'exécution du travail; il donne, à la demande de l'évaluateur, son avis lors de l'évaluation du rendement des membres de son équipe; il collabore à l'entraînement des membres de son équipe; à l'occasion, il exécute avec les membres de son équipe des attributions de la classe précédente et effectue, au besoin, les travaux les plus difficiles.

   Cette classe comprend également les employés qui, de façon principale et habituelle, exercent des attributions d'agent de protection de la faune spécialiste qui se caractérisent par l'exécution des travaux les plus complexes et dont la réalisation fait appel à un haut degré d'expertise et une grande latitude d'action dans l'un des trois domaines d'activité suivants.

   Dans le domaine de l'éducation, l'agent de protection de la faune spécialiste est responsable de la rédaction et de la mise à jour des programmes de formation, des recueils documentaires, des procédures opérationnelles et des outils d'intervention afin de fournir aux agents de protection de la faune des méthodes et des outils de travail leur permettant d'exercer leurs attributions selon les règles prescrites et ainsi assurer la conformité des pratiques sur le terrain. Il coordonne et dispense la formation initiale aux nouveaux agents de protection de la faune ainsi que des programmes de formation continue destinés aux agents de protection de la faune. De plus, il assiste et conseille les formateurs spécialistes contractuels en participant aux différentes activités réalisées par ceux-ci.

   Dans le domaine de la liaison, l'agent de protection de la faune spécialiste analyse les dossiers d'infraction et les rapports d'étape produits par les agents de protection de la faune, les assistants et les gardiens du territoire et conseille ces derniers, ainsi que les gestionnaires et les biologistes, et ce, en tenant compte notamment des dispositions légales et réglementaires. De plus, il relève des problématiques d'application réglementaire et contribue à l'élaboration de pistes de solutions afin d'assurer la mise à jour de la réglementation ainsi que des manuels d'opinion juridique. Il collabore à la planification et assure la coordination des dossiers d'enquête, des opérations spécifiques et des dossiers régionaux. Il effectue les liaisons entre la Direction régionale de la protection de la faune et le Bureau des infractions et amendes du ministère de la Justice et agit à titre de conseiller auprès des procureurs aux poursuites criminelles et pénales afin de déterminer l'approche la plus appropriée pour chaque dossier d'infraction.

   Dans le domaine de l'infiltration, lorsque les méthodes traditionnelles d'intervention ne procurent aucun résultat ou ne peuvent être réalisées compte tenu de la complexité des dossiers, l'agent de protection de la faune spécialiste est chargé d'enquêter sur des groupes organisés de braconnage ou de commerce illicite en recourant à la technique d'infiltration. À cette fin, il doit adopter une double identité durant de longues périodes, l'obligeant à maintenir à jour les connaissances et les références propres à sa fausse identité afin d'en faire usage en tout temps.

   Finalement, les agents de protection de la faune spécialistes sont appelés à effectuer des attributions de la classe précédente.

SECTION III - CONDITIONS D'ADMISSION

6. Pour être admise à la classe d'agent de protection de la faune, une personne doit :

   a) détenir un certificat d'études secondaires équivalant à une 11e année ou à une 5e année du secondaire reconnu par l'autorité compétente ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente; est également admise la personne qui a un nombre d'années de scolarité inférieur à celui exigé au présent paragraphe, à la condition qu'elle compense chaque année de scolarité manquante par deux années d'expérience de travail;

   et

   b) avoir complété une année d'études postsecondaires ayant permis d'acquérir des connaissances concernant les diverses espèces fauniques du Québec et leurs habitats, l'environnement, la forêt, les techniques de chasse, de pêche et de piégeage et la réglementation afférente ou détenir une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

   Est également admise la personne qui ne possède pas la scolarité pertinente exigée au paragraphe *b* du premier alinéa, à la condition qu'elle compense cette année de scolarité manquante par deux années d'expérience pertinente.

7. Est également admise à la classe d'agent de protection de la faune, la personne qui répond aux conditions d'admission prévues à la Directive sur l'admissibilité des autochtones à la classe d'agent de protection de la faune.

8. Pour être admise à la classe d'agent principal de protection de la faune, une personne doit satisfaire aux conditions suivantes :

   a) satisfaire à l'une ou l'autre des conditions d'admission prévues aux articles 6 et 7;

   b) avoir au moins cinq années d'expérience dans l'exercice d'attributions de la classe d'agent de protection de la faune, à ce titre ou à un titre équivalent.

SECTION IV - CONDITIONS DE NOMINATION

9. Au moment de sa première nomination à titre d'agent de protection de la faune, en plus des conditions d'admission prescrites aux articles 6, 7 ou 8, la personne doit également satisfaire aux conditions de nomination suivantes :

   a) détenir un permis de conduire de la classe appropriée;

   b) satisfaire aux 2e et 3e paragraphes du 1er alinéa de l'article 115 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1);

   c) avoir subi avec succès, dans l'année précédant la nomination, un examen médical et un test d'aptitudes physiques démontrant qu'elle est apte à exercer des fonctions d'agent de protection de la faune. Cet examen et ce test sont sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui peut en déléguer l'administration.

SECTION V - STAGE PROBATOIRE

10. Lors du recrutement, le stage probatoire est de 12 mois pour les fonctionnaires de ce corps d'emplois.

SECTION VI – DISPOSITION TRANSITOIRE

11. Aux seules fins de la mise à jour des listes de rappel des agents de protection de la faune saisonniers effectuée le 1er avril 2013 permettant l'acquisition du droit de rappel, est

reconnue par l'autorité compétente; est également admise la personne qui a un nombre d'années de scolarité inférieur à celui exigé au présent paragraphe, à la condition qu'elle compense chaque année de scolarité manquante par deux années d'expérience pertinente;

ou

b) détient un certificat d'études secondaires équivalant à une 11e année ou à une 5e année du secondaire reconnu par l'autorité compétente ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente ou qui appartient à une classe d'emplois de la fonction publique dont les conditions d'admission quant à la scolarité sont comparables; est également admise la personne qui a un nombre d'années de scolarité inférieur à celui exigé au présent paragraphe, à la condition qu'elle compense chaque année de scolarité manquante par deux années d'expérience de travail;

et

a une année d'expérience pertinente ayant permis d'acquérir des connaissances des diverses espèces fauniques du Québec et de leurs habitats, de l'environnement, de la forêt, des techniques de chasse, de pêche et de piégeage et de la réglementation afférente;

ou

c) a terminé avec succès le programme de formation « agent autochtone de protection de la faune » programme dispensé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

RAPPORT DU PREMIER VICE PRÉSIDENT

2 Avril : recherche de scolarité des agents des autres provinces

20-21 Avril : conseil syndical

29 Avril : commencer projet de modalité de fonctionnement des comités de concertation employeur-employé

15 Mai : continuer travail projet de modalité de fonctionnement des comités de concertation employeur-employé

23 Mai : Réunion de section du Bas Saint-Laurent

1 Juin : terminer projet de modalité de fonctionnement des comités de concertation employeur-employé

→ 13 Juin : conférence téléphonique CA

19 Juin : comité paritaire

Eu discussion avec Pierre Gagné a quelque reprise au sujet de la déontologie

Hugues Gagnon

Rapport du vice président Alain Guay

Exécutif du 19 juin 2012

3,4,5 avril	**Formation représentant en santé et sécurité au travail à Québec avec Pierre Olivier Trahan, Jean Nyl Gauthier, Cédric Gauvin, Laurent Dufour, Yves Darveau, Alain Martineau, Luc Boucher et Marie France Boucher**
11 avril	**Diner avec Dominic Gagnon à Rimouski (Principal sujet discuté : congé en période de chasse au gros gibier)**
12 avril	**Colloque et assemblée générale annuelle de l'APSSAP**
20,21 avril	**Conseil syndical**
24 avril	**Rencontre Nicole St-Onge (administration à Caplan) pour mes permis d'absence.**
3 mai	**ÉPIPEN demande de Pierre Lacroix si l'employeur doit en fournir**
8 mai	**Formation sur le rôle et les responsabilités des administrateurs à la CSST. Formation avec Michel Nadeau**
9 mai	**Prendre des info au sujet des ÉPIPEN auprès de JP Dumaine Préparation de la réunion de section Gaspésie Îles de la Madeleine Étude des politiques et des règlements interne de l'APSSAP**
10 mai	**C.A. de l'APSSAP présidé par Paul Debellefeuille sujet principal : nouveau projet de loi qui pourrait faire diminuer les comités de 500 à 60 (multi établissement)**
11 mai	**Diner avec Dominic Gagnon (décision de Dominic pour les congés)**
16 mai	**Discuté avec Luc Forest (comité uniforme) dates pour un premier comité et discuté équipements (bottes)**
24 mai	**Réunion syndical section Gaspésie à Murdochville.**
30 mai	**Enfin nous avons un comité uniforme et nous aurons une première Réunion en septembre. Benoit Fortin, Danny Dumont, Stephane Beaupré**

Daniel Alain, Alain Forest, Luc Forest, Alain Guay.

En juin , demander aux TPR si le montant des assurances prélevé sur les payes est toujours le même . Peux importe le nombre de jours et vérifier quand ils ne sont pas à l'emploi s'ils y a des erreurs.

Rapport sur ergonomie des poste de travail sur le constat de la situation par Esther Thibault.

Ceinturon, une décision en faveur d'une policière a été rendu au Saguenay.

Nomination de TPR de la dernière promotion. (plusieurs téléphones à ce sujet)

Entente avec Dominic Gagnon pour que mon transport lors de déplacement pour l'APSSAP. (~~Je peux avoir la journée au complet~~)

ORIGINAL

SAPFQ

Syndicat des agents de protection de la faune du Québec

RAPPORT DU DIRECTEUR AUX GRIEFS

Période du 28 mars 2012 au 18 juin 2012

2012/03/28 reprise de temps syndicale sur CH du 2012/02/25. Je n'ai plus aucun jour accumulé.

2012/04/02 je passe par Drummondville où je laisse des sacs pour la région Mauricie et Centre-du-Québec. Travail à Montréal sur dossier pour le tribunal d'arbitrage, numérisation et envoi. Courriel et classement. Préparé boîte promo pour Abitibi-Témiscamingue pour Pierre Gagné.

2012/03/31 présence au tournoi de hockey de l'AAPFQ ou je fais la mise au jeu officiel en compagnie de Claude Beauchemin.

2012/04/03 travaille à Montréal sur article pour le site Web en relation avec son lancement. Travaille sur visuel du SAPFQ pour le congrès et le prochain bureau.

2012/04/04 travaille à Montréal sur dossier de grief suite à la réception de document d'un membre. Retour en Estrie en livrant des sacs pour la Montérégie.

2012/04/06 travaille à la maison sur un article pour le Web. Ramassage des dernières boîtes chez la cie VooDoo de Sherbrooke, entreposage à la maison. Organisation de la distribution pour le congrès.

2012/04/18 récupération des pines promo et la facture chez Voodoo.

2012/04/19 voyage à Québec pour assister au congrès 2012.

6953, boul. St-Michel, Montréal (Québec) H2A 2Z3 · téléphone : (514) 722-0492 · télécopieur : (514) 722-4569
sapfq@qc.aira.com www.sapfq.qc.ca

2012/04/20 première journée du congrès. Gestion des sacs 30ième

2012/04/21 deuxième journée du congrès et gala 30ième anniversaire en soirée.

2012/04/22 retour en Estrie.

2012/04/23 travaux à la maison en libération. Courriel, lecture et dépense.

2012/04/24 travaille à Montréal. Recherche sur questionnement soulevé lors du congrès. Courriel, gestion des sacs promotionnels restants et entreposage. Je rejoins le tribunal d'arbitrage qui m'explique ne pas avoir présentement d'arbitre à nous proposé en matière de faune. Il y a un rush pour cette recherche et j'explique que pendant leur recherche les dates de disponibilité de mon procureur disparaissent. Téléphone avec mtr Dufour sur interprétation de la convention collective.

2012/04/25 travaille à Montréal sur dossier de grief. Téléphone concernant les sorties dans le nord, montage du dossier en relation avec le téléphone de la veille. Courriel du tribunal d'arbitrage de Dave Blackburn qui me soumet une liste d'arbitre de laquel nous devrons choisir pour la sélection des arbitres manquants. Modernisation des cartables des comptes rendus des comités paritaires. Début des mises à jour en retard.

2012/04/26 à la maison, réponse à un courriel de La Pocatière concernant la prise de vacances 8-34.07

2012/04/30 au bureau de Sherbrooke, téléphone de Diane Fontaine concernant le dossier Marcel Provost. J'ai entrepris des démarches pour son retour au travail selon son certificat médical avec Benoit Champoux, les ressources humaines exigent un autre certificat, le leur comme de raison. Un échange de courriel a suivi entre Provost et moi puis entre moi et Fontaine.

2012/05/01 au bureau de Sherbrooke, téléphone de Diane Fontaine concernant l'apf Nicko Lawless du Havre St-Pierre. Ce dernier est permanent au Havre et habite depuis un certain temps à Lourde de blancs sablons. Il est en arrêt maladie depuis août 2011 et retourne au travail prochainement avec un rapport médical de son MD qui lui recommande de travaillé a Lourde plutôt qu'au Havre qui est son port d'attache, son retour est progressif. Lawless communique avec les ressources humaines et explique qu'il ne sera pas au Havre mais plutôt a Lourde puisque son MD le recommande. Je communique

avec Lawless et explique qu'il devra se présenté au Havre a la date qui lui sera fixée par son employeur et que s'il désire être transféré a Lourde il devra le signifier lors de son retour, complété les formulaires nécessaire et rencontré ses supérieurs. Je lui recommande fortement de ne pas manquer son entrée et de cesser de communiquer avec les ressources humaines, il dit comprendre. Le même jour je reçois un autre appel de Fontaine qui me dit que Lawless a de nouveaux signifiés aux ressources humaines qu'il ne sera pas au Havre mais bien a Lourde selon les recommandations de son MD et que le SAPFQ est ignorant de la chose. Je rejoins Lawless le soir même a 20 :30hrs afin de lui remettre les points sur les -i- et les barres sur les -t- et lui expliqué a nouveau son devoir d'être a son port d'attache a la date prévue sinon il pourrait y avoir des mesures d'entreprises de la part de l'employeur contre ses agissements, il dit avoir compris finalement.

2012/05/02 au bureau de Sherbrooke (sur cellulaire), je reçois un appel du MD de Lawless qui me dit que son patient sera a Lourde comme recommandé pour sa santé et inscrit sur son rapport médical, j'explique au MD qu'il ne décide pas des crédits du MRNF et de l'attribution des postes, que son patient doit suivre les règles en place pour accédé au poste de Lourde et que pour le moment il doit se présenté au Havre St-Pierre. S'il n'est pas apte au travail à son port d'attache et bien il devra réviser son diagnostic, que son patient n'est peut-être pas encore en état de reprendre son travail. Je continue mes explications en disant que ce n'est pas une recommandation de MD qui fera la différence et fera passé son patient du Havre a Lourde, la fonction publique, don lui-même fait partie comme MD ne fonctionne pas comme ça, que la chose serait trop facile et surtout inéquitable pour les gens en santé. Ce dernier insatisfait de ma réponse me raccroche la ligne. Fontaine me rejoint et me dit qu'elle fera parvenir une mise en demeure à Lawless concernant son obligation d'être présent à son port d'attache à la date prévue.

2012/05/07 je passe par Granby ou je laisse les derniers sacs du SAPFQ et ensuite je travaille à Montréal. Téléphone de Jean Philippe Dumaine concernant le dossier de Marcel Provost. Il dit avoir reçu le rapport médical de ce dernier et demande si le SAPFQ a une objection a ce que le retour de cette employée soit retardé au 14 mai 2012 pour des raisons administratives et de logistique plutôt que le 07 mai 2012. Nous n'avons pas de problème, mais je m'assure que Provost n'aura pas un manque de revenu durand cette prolongation de son absence. Téléphone et courriel.

2012/05/08 travaille à Montréal, téléphone et courriel. Reçu confirmation du retour au travail de Provost qui désire encore être accompagné. Téléphone à Champoux et ensuite à Provost afin d'organiser ce retour. Rencontre Paul Legault pour différent dossier. J'ai reçu un appel de l'adjointe de Mtr Dufour qui me dit que cette dernière va me contacter a 15 :00hrs, je n'ai pas eu de nouvelle par la suite.

2012\05\09 travaille à Montréal, je reçois un courriel de Blackburn qui se questionne sur le pourquoi de mon inaction dans le choix d'un arbitre, je dois lui expliqué que mon procureur ne me donne pas de réponse et je dois m'excusé à cause du mauvais service rendu par notre firme d'avocat. Préparation du dossier Provost dans le but de la rencontre du 15 et 16 mai 2012. Reçu lettre de réprimande de Leroux et ouverture de dossier. À 11 :00hrs conférence téléphonique avec Mtr Dufour concernant les sorties dans le nord et le choix d'arbitre.

2012/05/10 je reçoit du tribunal d'arbitrage les dates pour les dossiers Maltais et Dessureault-Hamelin, ses dates son soumisse a notre procureur.

2012/05/15 je suis en libération et rencontre le membre Provost chez-lui a Drummondville en vue de son retour au travail le lendemain AM. Je reçois un appel des ressources humaines (Fontaine) qui me dit que le retour de M.Provost est retardé de 2 semaines afin que l'employeur analyse la possibilité de faire une demande d'expertise de son employer.

2012/05/16 je suis en travail a la maison ou je produis un rapport sur les évènements de la veille dans le dossier Provost. Appelle de P.Legault concernant le grief du membre Leroux pour une lettre de réprimande.

2012/05/22 travaille a Montréal ou je prépare la partie syndicale de l'ordre du jour pour le comité paritaire du 19 juin 2012. Je communique avec le membre Provost pour obtenir un rapport pour la préparation de la suite de son grief. Je désire mettre en place un comité de grief pour juin lors de notre présence à Québec. Les ressources humaines (Fontaine) nous signifient ne pas avoir de date avant août 2012 et qu'en plus elle juge qu'il n'y a présentement pas de dossier urgent nécessitant un comité de grief, je suis en désaccord avec leur appréciation de la notion de dossier urgent. Je réussis finalement à mettre l'agenda du tribunal en accord avec celle de notre procureur concernant les dossiers en arbitrages.

Correspondance pour avis d'arbitrage et rendez-vous. Reçu document de Robitaille sur un article 47.2 pour contesté le dénouement de son grief et congédiement, je communique la bonne nouvelle a P.Gagné.

2012/05/23 je travaille à Montréal, courriel et rencontre avec P.Legault. Je mets à jour mon rapport de directeur ainsi que mon assiduité. Composition d'une lettre à remettre en comité paritaire aux ressources humaines.

2012/05/24 je suis en vacance et je reçois un téléphone d'un représentant syndical qui me signifie qu'un refus fut écrit a une demande de remboursement de frais de sortie, je lui demande de mettre en place la mécanique de grief et que je le rejoins a ma sortie du bois.

2012/05/31 je reçoit un téléphone de Champoux de Drummondville concernant la réintégration d'un apf en maladie depuis 14 mois.

2012/06/01 je travail a la maison et fait plusieurs téléphones pour le dossier de Drummondville.

2012/06/04 je suis a Drummondville ou je rencontre l'apf Provost a son domicile dans un premier temps et ensuite j'accompagne l'apf Provost dans sa réintégration au bureau. Je conclus une entente de réaffectation temporaire de l'apf dans un bureau voisin pour une mise à niveau paisible avec le cmt Rioux et le ltn Champoux.

2012/06/05 je travaille à Montréal sur le grief numéro 165680 concernant une lettre de réprimande. Je prépare le libellé de grief pour le nord du Québec concernant le grief signifier le 24 mai 2012 par téléphone. Je travaille sur l'ordre du jour du comité paritaire à laquelle, j'ajoute des sujets.

2012/06/06 je travaille a Montréal sur mon rapport de directeur pour le prochain exécutif. Je bonifie un document à présenter en comité paritaire concernant les comités de griefs. Je documente le dossier du comité paritaire.

2012/06/18 voyage à Québec en prévision des ateliers de travail du lendemain.

Sylvain Milette

Directeur au grief, SACFQ

6953, boul. St-Michel, Montréal (Québec) H2A 2Z3 · téléphone : (514) 722-0492 · télécopieur : (514) 722-4569
sapfq@qc.aira.com www.sapfq.qc.ca

Ø jrs cumulés

S.A.C.F.Q.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2012

No	Items	$	$	$	$
1052	**Encaisse** Policiers	**4 955,00**			
1060	**Encaisse**	**16 833,35**			
		21 788,35			
1058	**Fonds de réserve**		**E.T.1 pol.**	**109 119,39**	
1100	**Échéance 31-12-2012**		**E.T. 1**	**20 000,00**	
1105	**Échéance 23-09-2012**		**E.T. 3**	**153 842,55**	

	DÉPENSES		**RÉEL**	**BUDGET**
5720	Mobilier de bureau		0,00	2 000,00
5005	Comité paritaire		2 409,71	12 000,00
5010	Comité «Constitution»		221,44	1 000,00
5015	Comité «Constitution» - J.R.G.		435,04	500,00
5020	Comité de négociation		155,34	0,00
5025	Comité de négociation - J.R.G.	**235,20**	0,00	0,00
5030	Comité sur l'organisation du travail (COT)		0,00	0,00
5035	Coalition syndicats fonction publique		0,00	1 000,00
5040	Coalition syndicats fonction publique J.R.G.		0,00	0,00
5045	Comité «Bénéfices marginaux»		1 726,04	1 000,00
5050	Comité «Bénéfices marginaux» - J.R.G.		0,00	125,00
5055	Comité "Saisonniers"		0,00	0,00
5060	Comité «Saisonniers» - J.R.G.		0,00	0,00
5065	C.S.S.T.		205,00	8 000,00
5070	C.S.S.T. - J.R.G.		0,00	800,00
5117	Comité Santé et Bien-Être		0,00	0,00
5119	Comité Santé et Bien-Être - J.R.G.		0,00	0,00
5075	Comité "Prévention" SST		1 947,05	3 500,00
5080	Comité "Prévention" SST - J.R.G.	**217,52**	217,52	1 000,00
5085	Comité de surveillance		2 802,58	3 000,00
5090	Comité de surveillance - J.R.G.	**1 740,16**	940,80	1 000,00
5095	Griefs et Arbitrage		142,41	12 000,00

No	Items	$	$	$
5105	Griefs et Arbitrage - J.R.G.		0,00	1 000,00
5130	Comité de griefs		4 439,79	4 000,00
5135	Comité de griefs - J.R.G.		0,00	350,00
5110	Déontologie policière		1 912,59	2 500,00
5115	Déontologie policière - J.R.G.	**470,40**	470,40	900,00
5605	Services professionnels		201,41	5 000,00
5410	Salaires et avantages sociaux		40 137,34	130 000,00
5120	Comité Équité salariale et classification		1 929,45	1 000,00
5125	Comité Équité salariale et classification - J.R.G.		435,04	250,00
5750	Loyer		5 463,70	15 000,00
5620	Chauffage et électricité		0,00	1 500,00
5685	Assurances		676,89	800,00
5615	Taxes		0,00	3 500,00
5140	Relations publiques		31 013,32	10 000,00
5145	Relations publiques - J.R.G.		0,00	500,00
5150	Informatique		3 184,99	4 000,00
5155	Informatique - J.R.G.		0,00	500,00
5745	Téléphonie		5 794,12	14 000,00
5052	Éducation et formation (Frais déplacement MLL pour CARRA)		23,76	2 000,00
5054	Éducation et formation - J.R.G.		0,00	250,00
5700	Dépenses générales de bureau		1 692,40	5 000,00
5710	Aménagement et déménagement bureau		7 044,35	0,00
5640	Timbres et messagerie		1 729,49	2 000,00
5735	Photocopieur		1 390,08	3 500,00
5690	Frais bancaires		211,00	600,00
5740	Frais - Marge de crédit		77,50	200,00
5002	Conseil syndical		25 339,34	30 000,00
5004	Conseil syndical - J.R.G.	**3 530,21**	3 169,53	9 000,00
5305	Caisses de section 01		0,00	800,00
5310	Caisses de section 02		0,00	800,00
5315	Caisses de section 03-12		0,00	800,00
5320	Caisses de section 04		0,00	800,00
5325	Caisses de section 05-06-13		0,00	800,00
5335	Caisses de section 07		0,00	800,00
5340	Caisses de section 08		0,00	800,00
5345	Caisses de section 09		0,00	800,00

No	Items	$	$	$
5350	Caisses de section 10		0,00	800,00
5355	Caisses de section 11		0,00	800,00
5365	Caisses de section 14-15-16		0,00	800,00
5160	Comité exécutif		3 270,43	8 000,00
5165	Comité exécutif - J.R.G.	**1 375,84**	1 122,96	3 000,00
5170	Dépenses président provincial		8 809,80	20 000,00
5175	Dépenses président provincial - J.R.G.		1 522,64	10 000,00
5180	Dépenses directeur aux griefs		4 270,74	12 000,00
5185	Dépenses secrétaire général		7 302,13	15 000,00
5190	Dépenses secrétaire général - J.R.G.	**1 435,33**	6 143,04	10 000,00
5730	Versement au Fonds de réserve (fin décembre)		0,00	19 500,00
3540	Jours à rembourser - Divers		2 125,70	
	Total dépenses	**9 004,66**	**182 106,86**	**400 575,00**

No	Items	$	$
	COMPTES A PAYER		
2100	Comptes à payer	0,00	
2025	Commandites - Gala du 30e	0,00	
2110	Jours à rembourser au gouvernement	10 036,95	
2180	Assurance-emploi à payer	649,93	
2190	Impôt fédéral	2 627,49	
2200	RRQ	1 328,20	
2205	Impôt provincial	2 704,69	
2206	CSST	158,45	
2210	FSSQ	497,36	
2212	RQAP	247,15	
2240	C.A.R.R.A. employé	312,79	
2245	C.A.R.R.A. employeur	312,79	
2105	Vérification comptable (frais courus à payer)	0,00	
4480	5 % des cotisations syndicales au 31 mai 2012	7 881,99	
	Total	**26 757,79**	

	REVENUS	**REEL**	**BUDGET**
4200	Cartes de membres	15,00	50,00
4440	Intérêts compte courant	0,00	125,00
4220	Cotisations syndicales	157 639,84	390 000,00
4430	Intérêts ET 1-3	0,00	100,00
4470	Rev. Intérêts ET1 Desjardins des policiers	163,51	
	Total	**157 818,35**	**390 275,00**

FONDS DE RÉSERVE

No	Items		$	$	$
	ACTIF À COURT TERME				
1065	Épargne stable au 31 décembre 2011			**108 796,93**	
1210	Intérêts courus au 31 décembre 2011			**150,00**	
	REVENUS			**RÉEL**	**BUDGET**
4460	Intérêts au 31 mai 2012	*Desjardins Montrose*		**11,04**	100,00
4470	Intérêts au 31 mai 2012	*Desjardins Policiers*		**163,51**	
	intérêts de 2,09 non transférés du 1er au 15 mars 2012			**-2,09**	
	Total			**172,46**	
	COMPTES A RECEVOIR				
4480	5 % des cotisations au 31 mai 2012		7881,99		
1058	**TOTAL AU 31 MAI 2012**			**109 119,39**	

FRAIS DÉTAILLÉS DU GALA 30E ANNIVERSAIRE ET CONSEIL SYNDICAL 2012

GALA

HÉBERGEMENTS DES INVITÉS	4 512.06 $
BANQUET	5 888.85 $
SACS	22 703.94 $
ÉPINGLETTES	1 291.03 $
FLEURS POUR GISÈLE	78.18 $
CADEAU ALAIN MOORE	200.00 $
PHOTOS PRISES LORS DE LA SOIRÉE	574.88 $
DÉVELOPPEMENT DE PHOTOS	379.42 $
	35 628.36 $

COMMANDITAIRES	*8 500,00 $*
LIBÉRATIONS DÉLÉGUÉS COOR. (18H À 29.69 = 534.42$ X 4)	*2 137.68 $*
LIBÉRATIONS DÉLÉGUÉS (18 H À 27.46 = 494.28 X 16)	*7 908.48 $*
	17 082.20 $

CONSEIL SYNDICAL

HÉBERGEMENTS DU 19 AVRIL	2 423.22 $
HÉBERGEMENTS DU 20 AVRIL (AJOUT ANDRÉ GRENIER)	2 559.60 $
RÉUNION + REPAS (1097.16 $ PAR JOUR)	2 194.32 $
COMPTES DE DÉPENSES DES DÉLÉGUÉS + AGENTE SECRÉTARIAT	8 957.69 $
SALAIRES DES DÉLÉGUÉS	3 530.21 $
J.R.G. À REMBOURSER	2 635.11 $
	22 300.15 $